



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

animaux

Question écrite n° 110816

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les combats de coqs. Malgré la proposition de loi d'une de ses collègues, qui vise à interdire « tous les sévices graves envers les animaux domestiques ou apprivoisés, ou tenus en captivité, susceptibles d'être exercés lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée », force est de constater que, dans diverses régions françaises, les combats de coqs perdurent sous couvert de la tradition, et ne sont donc pas sanctionnés. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour interdire les sévices infligés aux animaux.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110816

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12077